

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JUIN 2016

DATE d’AFFICHAGE  
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Votants : 35

L’an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Mme Nathalie CALLE, -MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, -MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, -Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, -Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, -Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, -Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine SAVARY, - M. Joseph BROHAN.

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

**M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°89-2016 – RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D’ELIMINATION DES DECHETS**

M. Daniel BOURZEIX, Adjoint référent au Vice-président en charge de l’environnement, présente le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets.

Il rappelle que l’article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixe les obligations en matière de communication et que les Décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précisent les indicateurs techniques et financiers qui doivent y être présents.

La présentation de ce rapport au Conseil Communautaire doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et être également transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque Mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l’information sur la gestion du service d’élimination des déchets. Il doit être présenté sous la forme d’une information détaillée comprenant un descriptif de l’organisation du service et des prestations réalisées au cours de l’année 2015.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d’habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite

« DGF », intégrant les résidences secondaires, qui s'établit à 32 163 habitants en 2015. Toutefois, la population INSEE (26 930 habitants en 2015) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et Eco-Emballages.

En 2015, 5 498 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 2014 (+ 245 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est 170,95 Kg/hab/an (pop DGF) et de 204,17 Kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages des déchets recyclables sont en diminution :

- 715 tonnes d'emballages légers (-1,26%)
- 1 631 tonnes de verre (-0,19%)
- 682 tonnes de papier (-9,60%)

Par ailleurs, plus de 120 000 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 12 045 tonnes, principalement des gravats (2 497 tonnes), du tout-venant (2 250 tonnes) et des déchets verts (5 260 tonnes).

**Bilan financier** (Compte administratif 2015 du Budget Principal - service déchets)

Service Déchets 2015	Dépenses	Recettes	Bilan
Ordures ménagères	2 331 853 €	187 296 €	-2 144 557 €
Déchetteries	950 993 €	80 524 €	-870 469 €
Tri sélectif	685 979 €	843 513 €	157 534 €
Administratif et prévention	356 939 €	114 322 €	-242 617 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 325 764 €</b>	<b>1 225 655 €</b>	<b>-3 100 108 €</b>

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.

Financement	2015	%
<b>Particulier TEOM</b>		
<i>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</i>	<b>2 691 368</b>	<b>85,90</b>
<b>Professionnels REOM</b>		
<i>Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères</i>	<b>441 752</b>	<b>14,10</b>
redevances spéciales professionnels	262 293	8,37
redevances spéciales campings	84 377	2,69
redevances spéciales services municipaux	95 082	3,03
<b>TOTAL</b>	<b>3 133 120</b>	<b>100,00</b>

Le bilan de l'exercice 2015 présente un excédent de 33 012 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport 2015 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 07/07/16  
Le Président,

